



Plan d'ensemble des bâtiments existants en 1882 indiquant les parties à démolir. Les teintes grises indiquent les parties à conserver. Les teintes jaunes indiquent les parties à démolir et à reprendre par l'entrepreneur.

IVR22_20068005902NUCAB

Auteur de l'illustration : Inès Guérin

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) SMACOPI ; (c) Département de la Somme

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation